

MISSIONS À L'ÉTRANGER



Les déplacements professionnels à l'étranger présentent différents risques pour la santé selon les conditions sanitaires et sécuritaires du pays de destination.

CONSÉQUENCES

- Pathologies infectieuses et parasitaires : paludisme, dengue, chikungunya, ... ;
- Risques liés au trajet prolongé : douleurs articulaires, phlébites, ... ;
- Effet du décalage horaire : fatigue, trouble du sommeil ;
- Risques psychologiques : éloignement, stress ;
- Difficultés d'accès aux soins ;
- Agressions.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Évaluation des risques par l'employeur

- Définir les caractéristiques de la mission : salariés concernés, zone géographique, durée, période de l'année et climat, moyen.s de transports sur place, conditions d'hébergement, conditions et environnement de travail.
- Informer les salariés des risques.

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION DE TRAVAIL ?

- Bien préparer et planifier le voyage ;
- Adapter la charge et le rythme de travail en fonction du décalage horaire et de la phase d'acclimatation ;
- Inclure les risques dans le Document Unique d'Évaluation des Risques et le mettre à jour régulièrement (risques liés au lieu du voyage, au transport, aux activités professionnelles sur place, ... ;
- Pour plus de conseils contactez votre service de prévention et de santé au travail ;
- L'employeur sensibilise son personnel à consulter leur médecin traitant pour les personnes ayant une pathologie chronique nécessitant un traitement complémentaire pendant le voyage (injection d'héparine,...).

Pendant le trajet

Pour prévenir les risques.



PLUS D'INFOS

<https://pasteur-lille.fr/>
<https://www.cleiss.fr/>
Centre de vaccinations Internationales
Hôpital Civil de Strasbourg - 03 88 11 63 76

À CONSULTER

<http://www.diplomatie.gouv.fr/Légifrance.fr> | Code du travail : article L122-14-8



AVANT LE DÉPART

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Par l'employeur

- Remettre l'ordre de mission au salarié.
- Souscrire une assurance prise en charge médicale, assistance et rapatriement ;
- Remplir le certificat :
- Formulaire 60-3551 Avis de mission à l'étranger - détachement inférieur à 3 mois ou
- Formulaire 60-3549 Attestation de détachement à l'étranger, pour les missions supérieurs à 3 mois.
- Organiser les aspects logistiques : demande de visa, accueil à l'arrivée, hébergement, alimentation, transport y compris hôtel/lieu d'intervention.

Par le salarié

- Vérifier la validité du passeport d'au moins 6 mois.
- Demander la carte européenne d'assurance maladie auprès de la Sécurité sociale pour les déplacements en Union Européenne.

ASPECTS SANITAIRES

- S'informer des vaccinations obligatoires et recommandées et des traitements prophylactiques selon le pays de destination.
- Consulter le médecin traitant pour avoir l'ordonnance des traitements réguliers avec la dénomination commune internationale et conseils pour le contenu de la trousse de pharmacie de voyage.
- Pour les femmes enceintes, prendre conseils auprès du gynécologue.

ASPECTS SÉCURITAIRES

- Consulter le site <http://www.diplomatie.gouv.fr/> avec la possibilité de s'inscrire sur le dispositif d'alerte ARIANE.

DANS LA VALISE

- Prévoir des **vêtements adaptés au climat** et au risque de piqûre de moustique (vêtements clairs avec manches longues et pantalons), la **protection solaire** (crème, lunettes, casquette).
- **Trousse de pharmacie** : répulsif moustique, gel hydroalcoolique, antipaludéen si besoin, antipyrétique (paracétamol), anti-diarrhéique, pansements, traitement habituel...



SUR PLACE

À L'ARRIVÉE

- Pour éviter le choc thermique, anticiper la différence de température en disposant de vêtements adaptés dans le bagage cabine.

EFFET DU DÉCALAGE HORAIRE

- Il peut occasionner une baisse de vigilance : troubles du sommeil, fatigue physique et mentale pouvant persister plusieurs jours. Il faut être prudent notamment pour la conduite de véhicule ou des interventions sur machine.

HYGIÈNE ALIMENTAIRE

- Se laver les mains régulièrement avec des solutions de lavage hydro-alcooliques, surtout avant et après les repas ou passage aux toilettes.
- Veiller à la qualité des aliments. Éviter les aliments crus ou peu cuits, les coquillages, les plats froids ou réchauffés. Éviter les glaçons et les glaces. Ne boire que des boissons ou bouteilles capsulées. Peler les fruits et légumes ou bien les laver à l'eau saine.

PROTECTION CONTRE LES PIQÛRES DE MOUSTIQUES

- Placer la moustiquaire imprégnée d'insecticide autour du lit.
- Utiliser des insecticides et crèmes anti-moustiques à base de DEET ou de DPH à concentration suffisante (application à renouveler toutes les 4 à 8h).
- Porter des vêtements couvrants.

RÈGLES GÉNÉRALES POUR ÉVITER LES INFECTIONS PARASITAIRES ET INFECTIEUSES

- Éviter les baignades dans les eaux stagnantes, de marcher pieds nus sur le sable ou les sols humides.
- Ne pas s'approcher d'animaux errants, cadavres d'animaux ou de leurs déjections.

CONDUITES À TENIR

En cas de diarrhée : boire abondamment.

En cas de plaie superficielle : désinfecter et protéger la plaie.

En cas de fièvre, douleurs dans membres inférieurs (risque de phlébite), **essoufflement** ou pour tout symptôme persistant il faut consulter un médecin.



APRÈS LE SÉJOUR

- En cas de survenue de fièvre, de troubles digestifs, éruption cutanée, essoufflement dans les 2 mois qui suivent le retour : consulter un médecin immédiatement.
- Être vigilant au décalage horaire.